

|                             |
|-----------------------------|
| RÉPUBLIQUE<br>FRANÇAISE     |
| DÉPARTEMENT DE<br>L'HÉRAULT |
| CANTON DE<br>LODÈVE         |

# COMMUNE DE LODÈVE

## DÉCISION

|                 |
|-----------------|
| numéro          |
| MLDC_261007_075 |

portant sur

### DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA DÉSIMPÉRMEABILISATION ET RENATURATION DES ESPACES PUBLICS DANS LE CADRE DE "QUARTIERS DE DEMAIN, LES RIVES QUI NOUS LIENT" À LA RÉGION OCCITANIE, ÉTUDES PRÉALABLES, TRANCHE 1

Le Maire de la Commune de Lodève,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2122-22, alinéa 26°,

**VU** la délibération n°CM\_260929\_18 du Conseil municipal du 29 septembre 2026 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article susvisé,

**CONSIDÉRANT** le projet Quartiers de Demain,

**CONSIDÉRANT** le coût des études de maîtrise d'œuvre de cinq-cent-vingt-huit-mille-neuf-cent-quarante euros Hors Taxe (528 940€ HT),

**CONSIDÉRANT** le partenariat entre la Région Occitanie et la Banque des Territoires dans le cadre de Petites Villes de Demain (PVD),

**CONSIDÉRANT** les financements possibles :

- Agence de l'Eau : cent-cinquante-huit-mille-six-cent-quatre-vingt-deux euros (158 682€),
- Département de l'Hérault : cent-cinq-mille-sept-cent-quatre-vingt-huit euros (105 788€),
- La Région Occitanie / Banque des Territoires : cent-cinq-mille-sept-cent-quatre-vingt-huit euros (105 788€),

### DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De solliciter auprès de la Région Occitanie une subvention de cent-cinq-mille-sept-cent-quatre-vingt-huit euros (105 788€) pour le projet Quartiers de Demain,

- **ARTICLE 2** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture  
34-213401425-20261007-lmc126974-AR-1-  
1

Date de télétransmission : 07/10/26  
Date de publication : 07/10/2026  
Date de notification aux tiers :  
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le sept octobre deux mille vingt-six,

Le Maire  
Claude LAATEB

Signé électroniquement par:  
Claude LAATEB

